

RECOMMANDATION 09 AVIS D'ECHEANCE – DEMANDE DE PAIEMENT
--

*L' "Avis d'échéance – Demande de paiement" N'EST PAS un document comptable.
La comptabilisation des "Avis d'échéances – Demandes de paiement" se fait par le biais du "Bordereau Quittances terme" (voir la recommandation 5).*

A / Par télécommunication (TELEBIB2)

Afin de permettre l'impression des avis d'échéance par l'intermédiaire, la compagnie est tenue de lui communiquer toutes les données qu'il ne pourrait pas retrouver dans ses fichiers. A cet effet, un message a été développé suivant le format TELEBIB2.

Structure

Pour une description complète de la structure de TELEBIB2, nous vous renvoyons aux informations à ce sujet, que vous pouvez obtenir notamment auprès du secrétariat de TELEBIB2.

Un échange se compose d'un fichier texte avec un texte continu.

Dans la description ci-dessous, les différents éléments sont présentés sur plusieurs lignes. Néanmoins, toutes ces données doivent apparaître à la suite les unes des autres, sans espace ni "hard returns".

Chaque partie du message comprend :

Un identificateur de segment ou rubrique : 3 lettres

Un signe "+"

Un ou plusieurs identificateur(s), séparé(s) par des signes "+"

Un ou plusieurs contenu(s), éventuellement séparé(s) par des signes ":"

Un signe " ' " (apostrophe) indiquant la fin d'un élément et permettant éventuellement de terminer un segment prématurément.

Dans les exemples ci-dessous, tous ces signes doivent être repris tels quels.

Cadre

L'"avis de quittance à terme" est un avis standard conçu par la Commission mixte pour la productivité. Il repose sur la structure de TELEBIB2.

L'"avis d'échéance" porte le code 304.

Si, comme contrôle de l'échange, on souhaite annexer un enregistrement de contrôle à une échange « documents – quittances terme », on utilisera pour cela le document « Enregistrement de contrôle Quittances terme » (voir la description ci-après).

Structure de l'avis de quittance à terme"

	XEH+03+1+0304'	
Type de police	IPD+A502+type de police'	(1)
Code, nom du produit d'assurance	IPD+A532+code produit:::nom produit'	(15)
Mois de comptabilisation	DTM+005:mois de comptabilisation:005'	(2)
Echéance	DTM+004:date d'échéance:001'	(3)
Numéro de police	RFF+001:numéro de police'	
Numéro de police UPEA	RFF+016:numéro de police UPEA'	
Numéro de quittance	RFF+027:numéro de quittance'	
Mode d'encaissement	ATT+A600+mode d'encaissement quittance à terme'	(4)
Code de devise	ATT+A660+code de devise'	(5)
Fractionnement	ATT+A325+code de fractionnement'	(6)
Co-assurance	ATT+A020+code'	(7)
Prime nette totale	MOA+013:prime'	(8)
Total des frais	MOA+105:montant frais'	(8)
Total coûts de fractionnement	MOA+039:coûts de fractionnement'	(8)
Total des taxes	MOA+016:montant charges'	(8)
Frais de quittance	MOA+100:frais de quittance'	(8)
Total à payer	MOA+012:total à payer'	(8)(9)
Commission	MOA+015:commission'	(8)
Prime autres garanties RC Auto	MOA+097:prime autres garanties RC Auto'	(8)
Charges et coûts autres gar RC Auto	MOA+098:ch. & coûts autres gar RC Auto'	(8)(12)
Partie déductible prime LV	MOA+029:partie déductible prime LV'	(8)(12)
	XRH+1'	
Numéro de producteur, code siège	PTY+002+n°_OCA+ n°_agent auprès de la cie:002+ +code siège'	(13)
Numéro de référence producteur	RFF+003:numéro de référence producteur'	
	XRT+1'	
	XRH+1'	
	PTY+003'	
Nom et prénom preneur d'ass.	NME+001+nom:prénom'	
	XRT+1'	
	XRH+1'	
Numéro OCA de l'assureur, code siège	PTY+006+numéro OCA+++code siège'	(14)
	XRT+1'	
	XRH+1'	
	PER+003'	
Date début période assurée	DTM+041:date de début'	(3)
Date fin période assurée	DTM+022:date de fin'	(3)
Par risque	XRH+2'	
Type de risque	ROD+type de risque'	(10)
Marque du véhicule	NME+005+marque:modèle:type'	
Nom, prénom de l'assuré	NME+001+nom:prénom'	
Situation du risque	ADR+001+rue:numéro maison+code postal+localité'	
Numéro d'immatriculation	RFF+010:numéro d'immatriculation'	
Numéro de châssis	RFF+011:numéro de châssis'	
Capital assuré	MOA+004:capital+indice type:indice valeur'(8)	
Capital vie (sans part. bénéf.)	MOA+023:capital vie'	(8)
Part. bénéf. vie	MOA+024:part. bénéf. vie'	(8)
Capital décès (sans part. bénéf.)	MOA+026:capital décès'	(8)
Part. bénéf. décès	MOA+028:part. bénéf. décès'	(8)
Valeur de rachat théorique	MOA+089:valeur de rachat'	(8)

Par garantie	XRH+3'	
Identification de la garantie	ICD+identification garantie'	(11)
Degré B/M appliqué	ATT+5300+degré B/M appliqué'	
Prime, indice appliqué	MOA+013:prime+indice type:indice valeur'	(8)
Coûts de fractionnement	MOA+039:coûts de fractionnement'	(8)
Montants coûts	MOA+105:montant coûts'	(8)
Taxes	MOA+016:montant taxes'	(8)
Commission	MOA+015:montant commission'	(8)
Total ch. & frais sur RC Auto	MOA+099:charges & frais sur prime RC Auto'	(8)(12)
	XRT+3'	
	XRT+2'	
	XRT+1'	
	XET+04'	

(1) voir recommandation 32

(2) format MMSSAA

(3) format JJMMSSAA

(4) 3=compagnie, 4=producteur

(5) BEF ou EUR

(6) 1=annuel, 2=semestriel, 3=trimestriel, 4=mensuel

(7) 1=co-assurance, compagnie apéritrice, 2=co-assurance, compagnie non-apéritrice (le segment peut être omis s'il n'y a pas de co-assurance)

(8) exprimé en francs belges ou eurocent suivant le code devise

(9) Selon les dispositions de l'UPEA relatives à l'introduction de l'euro, les totaux seront toujours exprimés en francs belges et en euro pendant la période de transition du 01.01.1999 au 31.12.2001. Dans l'échange, les montants sont libellés dans une seule devise. Si les montants de l'échange sont imprimés, la conversion doit être effectuée lors de l'impression.

(10) Utilisez la liste des qualifiants X052 de TELEBIB2.

(11) Utilisez la liste des qualifiants X058 de TELEBIB2.

(12) ces données sont reprises afin d'assurer la pérennité de l'échange80. En cas où un éclatement complet est donné, elles sont superflues et pas utilisées.

(13) Le code d'échange tel qu'utilisé dans l'échange80 pour identifier un producteur, peut être utilisé pour identifier le siège d'un producteur.

(14) Le code d'échange tel qu'utilisé dans l'échange80 pour identifier un assureur, peut être utilisé pour identifier le siège d'un assureur

(15) Selon liste de valeurs spécifique à la compagnie ou sous forme de texte.

La lecture de cette liste révèle qu'elle contient un certain nombre de données relatives à un type de police spécifique, un objet de risque spécifique ou une garantie spécifique. Il va de soi que ces données apparaissent uniquement lorsqu'elles sont effectivement d'application.

Structure du document « Enregistrement de contrôle Quittances terme »

nombre de « quittances terme » envoyées	XEH+06+1+0603'
montant total des primes	QTY+076 :nombre de quittances envoyées'
montant total des commissions	MOA+013 :montant des primes'
	MOA+015 :montant des commissions'
	XET+06'

Mesures de transition

La CMP est consciente du fait que l'introduction de cette nouvelle structure ne se déroulera pas sans mal. Néanmoins, il y a véritablement urgence.

Pour cette raison, il est demandé aux compagnies de passer le plus rapidement possible à cette nouvelle structure, même si, dans un premier temps, toutes les rubriques ne peuvent être remplies. Il est possible de compléter les données manquantes ultérieurement.

Quant aux courtiers, il leur est demandé d'écrire des interfaces dans les plus brefs délais permettant d'enregistrer cette nouvelle structure tout en sachant que, dans un premier temps, ils ne pourront peut-être pas recevoir toutes les données qu'elle prévoit.

B / Sur papier

AVIS D'ECHEANCE – DEMANDE DE PAIEMENT

I. INTRODUCTION

La grande diversité du contenu du “système à volets” dit “triptyque” ou de la quittance, ainsi que de leur présentation, en font un document dont l’efficacité est souvent mise en cause.

La Commission Mixte de Productivité a donc mis à l’étude la normalisation de ce document; elle s’est fixée pour objectif de rencontrer les vœux exprimés par les assurés, ainsi que par les organisations professionnelles, et de répondre aux souhaits et remarques fréquemment formulés.

Partant de là, elle a mis au point un document-type (A) très largement utilisé, contenant les éléments jugés indispensables et d’autres hautement souhaitables, présentés aussi clairement que possible. Les indications y figurent en toutes lettres et non plus sous forme d’abréviations ou de numéros de code avec renvoi au verso.

Ce document est utilisable pour tous contrats de type courant et tient compte des impératifs informatiques.

Il est établi dans la langue du preneur d’assurance et dans la devise du contrat (*BEF ou EUR*), le formulaire étant de préférence unilingue.

Pendant la période de transition de 1999-01-01 au 2001-12-31 le montant “total à payer” (zone 10) sera converti à titre d’information pour le client

- pour un contrat en BEF vers une contre-valeur en EUR
- pour un contrat en EUR vers une contre-valeur en BEF

L’acceptation par l’Office des Chèques Postaux d’un modèle de bulletin de versement d’un format réduit, ainsi que la constatation de la rareté de l’envoi de la quittance au preneur d’assurance après paiement, ont permis d’envisager en 1985 un deuxième document-type (B), dont le prix est moins élevé. Un troisième document (C) est également proposé à ceux qui disposent d’une imprimante à laser.

Enfin, un modèle (D) supprime tout-à-fait le volet quittance. Il est proposé, pour les rares cas d’encaissement en liquide ou par réception manuelle d’un chèque, que le courtier donne lui-même quittance à l’assuré: l’article 13 de la loi sur l’assurance terrestre du 25/6/1992 lui donne en effet la possibilité de le faire.

Les avantages de ce nouveau modèle sont:

- gestion d’un papier de modèle unique pour tous les modes d’encaissement;
- possibilité d’adressage à gauche selon les nouvelles normes ISO/IBN;
- place disponible beaucoup plus importante pour imprimer la ventilation des primes, la description du risque, etc.

II. PRESENTATION GENERALE

Les documents-types recommandés, dont le modèle figure en annexe, contiennent 3 volets détachables, théoriquement d’une hauteur de 4" chacun :

- la quittance, portant le sigle et la signature de l’émetteur (en principe, la compagnie d’assurance),
- l’avis d’échéance, portant également le sigle de l’émetteur, invitant le preneur d’assurance à verser au producteur le total à payer,
- le bulletin de virement ou versement.

La largeur du triptyque est voisine de 297 mm pour le modèle A et est voisine de 210 mm pour les modèles B,C et D..

Le modèle A et le modèle B de format proche de DIN A4 présentent quelques contraintes liées à son édition par toute imprimante existant sur le marché. Si l’on dispose d’une imprimante ayant de plus grandes possibilités, les modèles C et D sont recommandés.

Les zones “Producteur”, “Preneur d’Assurance” et “Indications administratives” ont une dimension déterminée par chaque émetteur en fonction de ses impératifs propres.

Les textes imprimés dans la partie supérieure gauche des volets Quittance et Avis d’échéance peuvent éventuellement

être modifiés pour les rendre conformes aux procédures spécifiques à certaines compagnies (exemple : lier la validité de la quittance à un acquit donné par le producteur).

Le verso des volets Quittance et Avis d'échéance contient les références obligatoires et tout texte jugé utile par l'émetteur.

Mis à part le volet Virement ou Versement, les couleurs d'impression sont au choix de l'émetteur.

L'expédition de l'avis d'échéance et du bulletin au preneur d'assurance est réalisée sous enveloppe à fenêtre,

- pour les modèles A,C et D : au départ de la zone "Preneur d'assurance" du volet Avis d'échéance,
- pour le modèle B de format proche de DIN A4 : au départ de la zone "Donneur d'ordre" du volet A du bulletin de virement ou versement.

A noter que dans le cas du modèle D, l'adresse doit être positionnée conformément à la norme belge NBN Z 01-003, dans un cadre commençant à 50mm du bord supérieur et à 33mm du bord gauche.

Le pliage de ce document se fera idéalement en "accordéon" avec un pli à la limite du bulletin de virement et l'autre à 98mm du bord supérieur

III . ANALYSE DES RUBRIQUES DE LA QUITTANCE ET DE L'AVIS D'ECHEANCE

Les rubriques souhaitables, mais non indispensables, sont précédées du signe (x).

1. Producteur

- Nom, prénom
- Adresse complète (absente sur le premier modèle B-peut être reprise comme adresse d'expédition dans la première ligne de la fenêtre d'adressage du modèle D)
- N° OCA
- (x) Téléphone
- Numéro de producteur (pas de mise en évidence).

2. Référence du producteur

- Numéro de dossier du producteur ou n° de police UPEA (hautement souhaité), voir recommandation n° 17.

3.Preneur d'assurance

- Nom
- Adresse complète et/ou domiciliation (absentes sur le premier modèle B).

4. Références du contrat

- Numéro de contrat à la compagnie
- Sous-numéro (référence du preneur d'assurance ou du risque).

5. Description

- Dénomination claire du type de contrat, bien compréhensible pour les preneurs d'assurance, en évitant les appellations ambiguës, peu connues ou pouvant prêter à confusion.

6. Période

- Dates limites de la période de couverture ou de référence, sous la forme Jour/Mois/Année.

7. Montant net

- dans la devise (BEF ou EUR) du contrat

8. Frais : y compris les frais de fractionnement, qui doivent figurer distinctement.

- dans la devise (BEF ou EUR) du contrat

9. Impôts et cotisations légales

- dans la devise (BEF ou EUR) du contrat

10. Total à payer

- dans la devise (BEF ou EUR) du contrat
- avec la conversion de ce montant en EUR si le contrat est en BEF et avec la conversion en BEF si le contrat est en EUR (cette recommandation est à appliquer pendant la période de transition de 1999-01-01 au 2001-12-31).

11. Renseignements propres aux produits

Si ces renseignements (cfr infra) contiennent des montants, la règle générale sera d'exprimer ces montants uniquement dans la devise du contrat.

a. Auto

- Primes R.C. Auto à l'indice appliqué (prime commerciale RC personnalisée)
- (x) Indice R.C. des dernières pièces contractuelles ou de la quittance précédente (le dénominateur du calcul)
- Indice R.C. appliqué
- Degré B.M. appliqué
- (x) Degré B.M. précédent
- Indices autres que R.C. appliqués
- (x) Indices autres que R.C., afférents aux dernières pièces contractuelles ou à la quittance précédente (à condition de signaler la prime actuelle correspondante)
- (x) Numéro d'immatriculation (hautement souhaité) ou de châssis
- (x) Marque du véhicule.
- Montant cumulé de la commission, des frais d'acquisition et de tous les autres frais compris dans la prime commerciale RC personnalisée.
- Montant du chargement de fractionnement de la prime RC
- Taxes et contributions relatives à la prime RC

b. Vie

- Partie maximum immunisable du total à payer.

c. Loi

- (x) La mention "Prime provisionnelle révisée sur base de l'année 19. ." ou toute phrase équivalente.

d. Incendie et autres

- Indice appliqué
- (x) Indice des dernières pièces contractuelles ou de la quittance précédente
- (x) Situation du risque (hautement souhaité).

e. Protection juridique

- Prime sans taxes ni impôts.

12. Indications administratives

Zone réservée à la compagnie, dont la seule contrainte concerne la partie inférieure droite de la quittance où 22 chiffres doivent figurer, sans espacement, pour “crypter” la commission du producteur (zone 12 bis du modèle C)

- les 8 premiers chiffres : au choix de la compagnie
- les 8 suivants : le montant de la commission, précédé de zéros ; ce montant est affiché dans la devise du compte producteur. Si cette devise est EUR, les deux derniers chiffres représenteront les décimales.
- les 6 derniers : au choix de la compagnie.

13. Signature (uniquement sur la quittance)

Signature donnée par la compagnie (sans objet si modèle D).

14 . Date d’envoi de l’avis d’échéance

A compléter par le producteur sur la quittance (sans objet si modèle D) et l’avis d’échéance.

15. Date d’envoi du rappel d’avis d’échéance

A compléter par le producteur sur la quittance (sans objet si modèle D).

IV. ANALYSE DES RUBRIQUES DU BULLETIN “VIREMENT OU VERSEMENT”

Seule la “communication” du volet A fait l’objet d’une normalisation dans le cadre du triptyque soit, dans l’ordre :

- Espace libre de 14 positions (réservé au bénéficiaire pour l’inscription de ses références)
- Nom de la compagnie
- Numéro du contrat auprès de la compagnie
- Échéance de la quittance.

N.B.

- Le nombre de positions de la communication reproduites sur l’avis de crédit émis par l’organisme financier varie de 14 à 36 selon l’organisme.
- La zone “Donneur d’ordre” du volet A du bulletin de virement est utilisée comme support d’adresse pour l’expédition du modèle B.

Recommandations de l'UPEA :

Les assureurs doivent choisir, en fonction des mesures de contrôle qu'ils entendent prendre, entre:

- 1? l'impression du bulletin de virement dans la devise de la quittance (option qui nécessite la maîtrise des sources d'erreurs dans les manipulations à l'impression);
- 2? l'utilisation d'un bulletin de virement unique mono-devise BEF jusqu'au 31 décembre 2001 au plus tard (option qui implique la maîtrise des écarts possibles lors de conversions EUR => BEF => EUR, dues au quittance en BEF de contrats exprimés en euro). A noter qu'en ce domaine, la Recommandation 6 du Commissariat général à l'Euro, relative à la reconstitution des montants d'origine, plaide pour une tolérance d'un cent d'euro dans l'exactitude des paiements.

Adresse intermédiaire

3

Votre intermédiaire:

Réf: 2

12

Avis d'échéance (en DEV)

Contrat numéro	S/N°	Période du	au	
4		6		14
5				
Montant net	Frais	Impôts et cotisations légales	Total à payer	
7	8	9	10	

11

Les certificats légaux relatifs aux assurances obligatoires vous seront envoyés après réception du paiement Cet avis, accompagné du document justifiant le transfert de fonds, constitue la preuve du paiement sans préjudice des primes, intérêts ou redevances locatives antérieurs qui seraient dus.

Exemple de bulletin de versement EURO :

Voir le site Internet de l'ABB (l'Association Belge des Banques)

www.abb-bvb.be

puis cliquer sur « euro »

puis cliquer sur « bulletin de versement »

ou contacter l'ABB au n° de tél. 02 / 507 68 11

ou contacter I Van Acker (secrétaire CMP) au 02 / 547 57 62 à l'UPEA.

MODELE A**QUITTANCE**Pour acquit, le
(facultatif)préjudice des primes ou intérêts antérieurs
qui resteraient encore dus.

Référence à rappeler	4	Description			
Contrat numéro	S/N°	5			
Période du	6	au	Montant net	Frais	Total à payer
			7	8	9 10
11					

AVIS D'ECHEANCELe présent document vous est adressé pour vous aviser de l'échéance de votre contrat, avec prière
d'en payer le montant au moyen du bulletin de virement ou de versement ci-dessous.Les certificats légaux relatifs aux assurances obligatoires vous seront envoyés immédiatement après
réception du paiementCet avis, accompagné du document justifiant le transfert de fonds, constitue la preuve du paiement
sans préjudice des primes ou intérêts antérieurs qui resteraient dus

Référence à rappeler	4	Description			
Contrat numéro	S/N°	5			
Période du	6	au	Montant net	Frais	Total à payer
			7	8	9 10
11					

Bd Point du Jour, 123
1000 Bruxelles
Tél. 02/234.56.78x
13
Directeur-général
dates
avis/rappel

14	15
----	----

LA SEMPIERNEELLEBd Point du Jour, 123
1000 Bruxelles
Tél. 02/234.56.78x
13

Date avis

14

Le Producteur	1
	2

3
(zone réservée à l'identification postale du
preneur d'assurances)

(zone réservée aux indications administratives)

12

Le Producteur	1
	2

3
(zone réservée à l'identification postale du
preneur d'assurances)

(zone réservée aux indications administratives)

12

VIREMENT OU VERSEMENT**A****B**

<p>LA SEMPITERNELLE Bd Point du Jour, 123 1000 BRUXELLES</p> <p>Ⓢ Tél. 02/234.56.78</p>	<p>Le Producteur</p> <p style="text-align: center;">1</p>
2	

zone réservée aux indications administratives

(zone réservée à l'identification du preneur d'assurance)

<p style="text-align: center;">QUITTANCE</p> <p>La présente quittance est délivrée sans préjudice des primes et intérêts antérieurs qui resteraient encore dus 13</p> <p style="text-align: center;">Directeur-général</p> <p style="text-align: center;">dates</p> <p>avis 14 rappel 15</p>	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="4">Références à rappeler</td> <td colspan="4" style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Contrat n°</td> <td colspan="2">S/N°</td> <td colspan="4">Description</td> </tr> <tr> <td colspan="8" style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Période du 6</td> <td colspan="2">au</td> <td>Montant net</td> <td>Frais</td> <td>Impôts et cotisations légales</td> <td>Total à payer</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td colspan="8" style="text-align: center; height: 50px;">11</td> </tr> </table>	Références à rappeler				4				Contrat n°		S/N°		Description				5								Période du 6		au		Montant net	Frais	Impôts et cotisations légales	Total à payer					7	8	9	10	11							
Références à rappeler				4																																													
Contrat n°		S/N°		Description																																													
5																																																	
Période du 6		au		Montant net	Frais	Impôts et cotisations légales	Total à payer																																										
				7	8	9	10																																										
11																																																	

<p>LA SEMPITERNELLE Bd Point du Jour, 123 1000 BRUXELLES</p> <p>Ⓢ Tél. 02/234.56.78</p>	<p>Le Producteur</p> <p style="text-align: center;">1</p>
--	---

(zone réservée aux indications administratives) 12

(zone réservée à l'identification du preneur d'assurance) 3

<p style="text-align: center;">AVIS D'ECHEANCE</p> <p>Le présent document vous est adressé pour vous aviser de l'échéance de votre contrat avec prière d'en payer le montant au moyen du bulletin de virement ou de versement ci-dessous. Les certificats légaux relatifs aux assurances obligatoires vous seront envoyés immédiatement après réception du paiement.</p> <p>Cet avis, accompagné du document justifiant le transfert de fonds constitue la preuve du paiement sans préjudice des primes ou intérêts antérieurs qui resteraient dus.</p> <p style="text-align: center;">DATE AVIS 14</p>	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="4">Références à rappeler</td> <td colspan="4" style="text-align: center;">4</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Contrat n°</td> <td colspan="2">S/N°</td> <td colspan="4">Description</td> </tr> <tr> <td colspan="8" style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Période du 6</td> <td colspan="2">au</td> <td>Montant net</td> <td>Frais</td> <td>Impôts et cotisations légales</td> <td>Total à payer</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td colspan="8" style="text-align: center; height: 50px;"> </td> </tr> </table>	Références à rappeler				4				Contrat n°		S/N°		Description				5								Période du 6		au		Montant net	Frais	Impôts et cotisations légales	Total à payer					7	8	9	10								
Références à rappeler				4																																													
Contrat n°		S/N°		Description																																													
5																																																	
Période du 6		au		Montant net	Frais	Impôts et cotisations légales	Total à payer																																										
				7	8	9	10																																										

B

VIREMENT OU VERSEMENT

A

E LA SEMPITERNELLE Boulevard Point du Jour, 123
1000 Bruxelles
Tél. : 02/234.56.78

QUITTANCE

Contrat numéro S/N° Période du au

4 6

Montant net Frais Impôts et cotisations légales Total à payer

7 8 9 10

11

MODELE C

Zone producteur

1

12bis

Le preneur d'assurance

3

12

La présente quittance est délivrée sans préjudice des primes, intérêts ou redevances locatives antérieurs qui resteraient dus.

1

13

15

4

Un Directeur

LA SEMPITERNELLE Boulevard Point du Jour, 123
1000 Bruxelles
Tél. : 02/234.56.78

E AVIS D'ECHEANCE (EN DEV)

Contrat numéro S/N° Période du au

4 6

Montant net Frais Impôts et cotisations légales Total à payer

7 8 9 10

11

1

2

3

Le preneur d'assurance

3

12

Le preneur d'assurance

3

12

Les certificats légaux relatifs aux assurances obligatoires vous seront envoyés après réception du paiement.
Cet avis, accompagné du document justifiant le transfert de fonds, constitue la preuve du paiement sans préjudice des primes, intérêts ou redevances locatives antérieurs qui seraient dus.

14

Exemple de bulletin de versement EURO :

Voir le site Internet de l'ABB (l'Association Belge des Banques)

www.abb-bvb.be
puis cliquer sur « euro »
puis cliquer sur « bulletin de versement »

ou contacter l'ABB au n° de tél. 02 / 507 68 11
ou contacter I Van Acker (secrétaire CMP) au 02 / 547 57 62 à l'UPEA.